



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

*Délégation à la mer et au littoral
des Pyrénées-Atlantiques et des Landes*

Service Environnement et activités maritimes

AVIS A LA BATELLERIE

Rivières «ADOUR et NIVE»

Commune Bayonne

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison du déroulement de 3 feux d'artifices pendant les fêtes de Bayonne, depuis l'esplanade du Réduit, la navigation (y compris le stationnement d'embarcations) sera **interdite**, sauf services, les :

- **dimanche 14 juillet de 21 h à 23 h**
- **mercredi 24 juillet de 21 h à 23 h 30**
- **dimanche 28 juillet de 23 h au lundi 29 juillet 01 h 30**

dans une zone comprise, entre le Pont Henri Grenet en aval, le pont Saint Esprit et le pont Marengot en amont.

Anglet le **27 JUIN 2013**

Pour le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
l'Administrateur en chef des Affaires Maritimes
délégué à la mer et au littoral,
des Pyrénées Atlantiques et des Landes

Jean-Luc Vaslin